



Formation UME

Une formation en visio-conférence

Avec une avocate spécialiste des collectivités locales

Le Mercredi 09 mars 2022 de 9h30 à 12h30

« Le Maire et les édifices religieux »

Programme de la formation

- Les relations entre la commune et les représentants des cultes religieux (cérémonies, associations, question autour du financement du culte...)
- Le statut des édifices religieux
- La gestion du mobilier des églises
- Les frais d'entretien et de conservation
- Les frais de fonctionnement
- La police des édifices cultuels
- Les usages non cultuels des édifices
- Presbytère et gardiennage